FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	461
Moto-Club	MC Moissagais
N° d'affiliation	C0580
Date	Dimanche 10 juin 2018
Lieu	Moissac (82)
Organisateur technique	Alain ROUGES
E-mail	motoclub.moissagais82@bbox.fr
Téléphone	06 26 28 64 96

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BALEUR Jean-Claude	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre*	SICARD Claude-Alain	Licence : 022282
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Membre du Jury	VIGNY Stéphanie	Licence : 118448
Commissaire technique responsable	LASSAGNE Patrick / BOY Daniel	Licence : 049483 / 215067
Responsable du chronométrage	Martins Régine Boucharechas Valérie	Licence : 125360/ 317458

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Occitanie Prestige	15 ans		144cc à 500cc 2T	NJ3-NCO-LUE-INTER
			175cc à 650cc 4T	
Pyrénées 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ3-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Benjamin 85cc	9 ans	12 ans	85cc	
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
Coupe de la Ville	13 ans		125cc 2T / 150cc 4T max	NJ3-NCO-NHP-MAT
Série A	15 ans		MX1-MX2-MX3	Tarif : 42€ (dt 7€ transpondeur)
Série B				*Gestion de la caution transpondeur par le Club

Engagement :

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact --------- Navarro José

Téléphone ------- 06.26.28.64.96 E-mail--- motoclub.moissagais82@bbox.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€*

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur jean-Pierre DOMEC**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Moissac (82)**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Motocross**

Adresse ..... **La Gaspale, 82200 Moissac**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	NC
En manche :	NC

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1666 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **34 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **98 m**

Nombre d'OCP* **18**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **14 Mars 2018**	Date : le 29/03/2018	Date : 17/04/2018
	P/ Guy ABADIE	Numéro : 18/0371

CLUB MOISSACAIS

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

RECU le 15 MAR 2018

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU 09/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h00	19h00	Contrôles administratifs		
16h00	19h00	Contrôles techniques		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU 10/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs		
7h00	8h30	Contrôles techniques		
8h45	9h15	Essais libres (10') + chronos (15')	Prestige Occitanie A	5mn TD + 25mn
9h20	9h50	Essais libres (10') + chronos (15')	Prestige Occitanie B	5mn TD + 25mn
9h55	10h25	Essais Libres	Coupe de la Ville Série B	5mn TD +25mn
10h35	11h05	Essais libres (10') + chronos (15')	Ligue Pyrénées 85	5mn TD + 25mn
11h10	11h40	Essais Libres	Coupe de la Ville Série A	5mnTD + 25mn
11h45	12h05	Consolante	Prestige Occitanie *	15mn + 1 T
			* Si Plus de 15 Pilotes	
		Repas		
13h30			Tour de Reconnaissance	
13h45	14h10	Manche 1	Prestige Occitanie	
14h20	14h40	Manche 1	Coupe de la Ville Série A	15mn + 1 T
14h50	15h10	Manche 1	Coupe de la Ville SérieB	15mn + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Pyrénées 85	15mn + 1 T
		Entracte		
16h00	16h25	Manche 2	Prestige Occitanie	20mn + 1 T
16h35	16h55	Manche 2	Coupe de la Ville Série A	15mn + 1 T
17h05	17h25	Manche 2	Coupe de la Ville Série B	15mn + 1 T
17h35	17h55	Manche 2	Pyrénées 85	15mn + 1 T
18h05	18h30	Manche 3	Prestige Occitanie	20mn + 1T
18h40		Remise des Prix		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

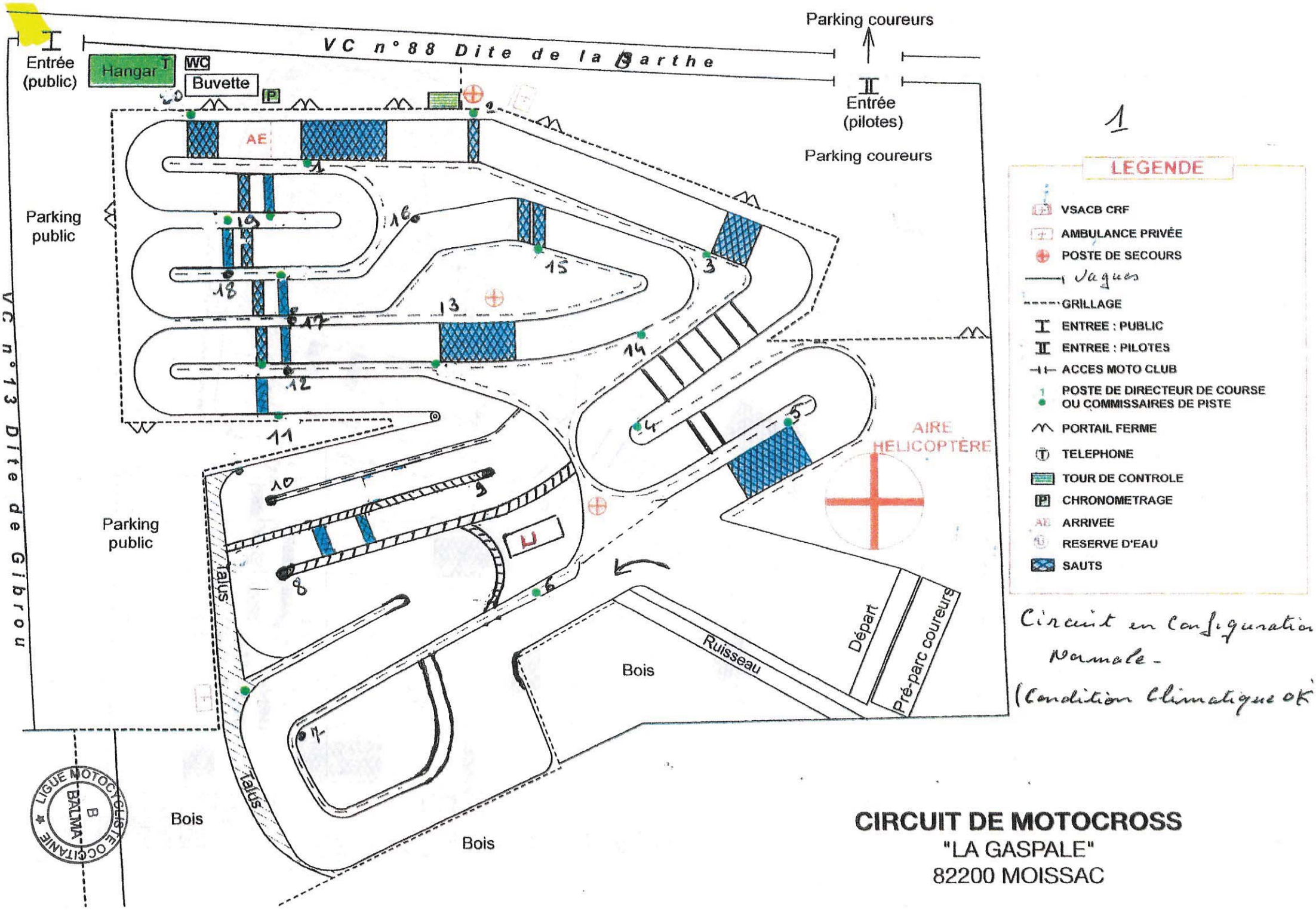

CIRCUIT DE MOTOCROSS

"LA GASPALE"

82200 MOISSAC

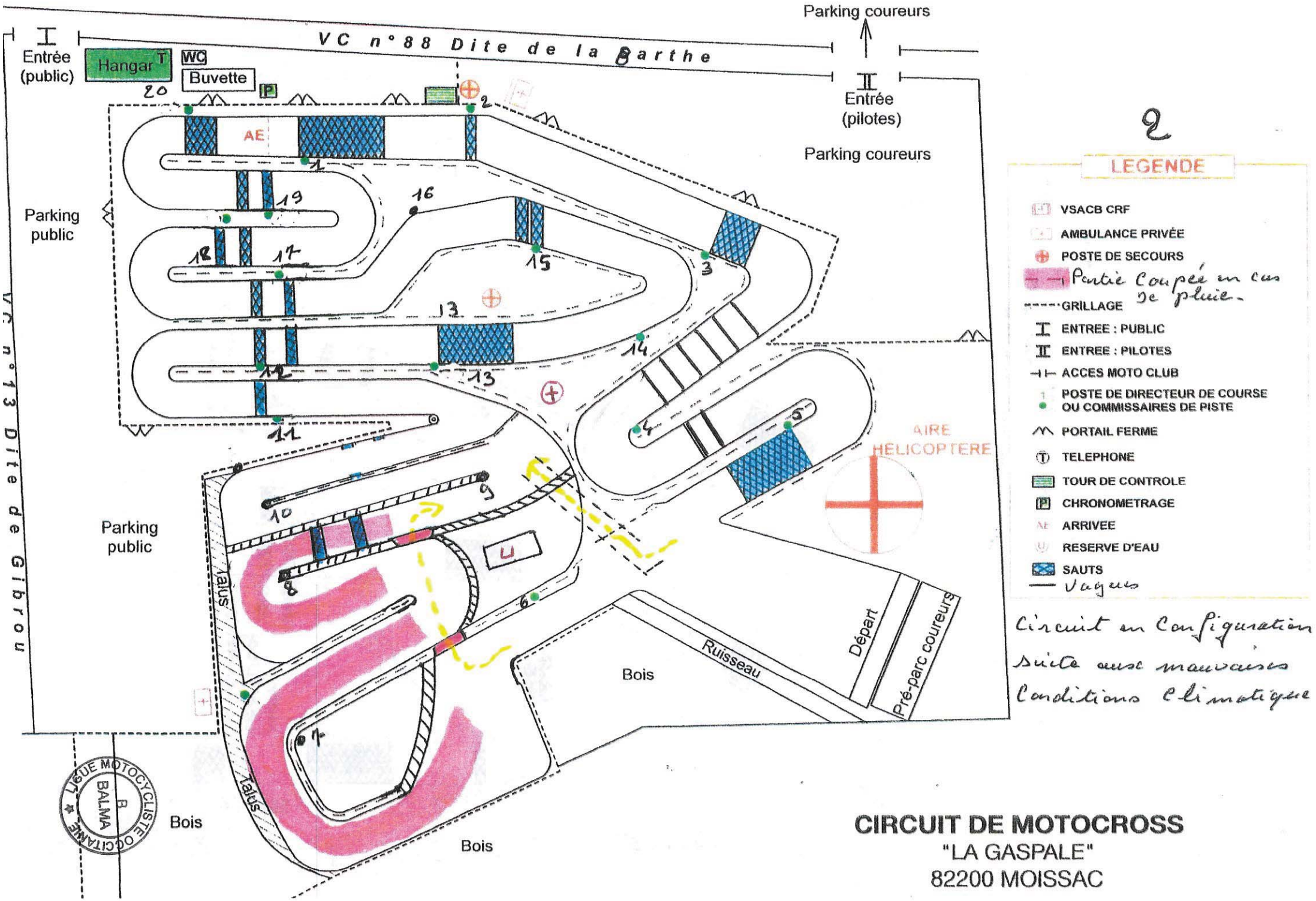

CIRCUIT DE MOTOCROSS

"LA GASPALE"

82200 MOISSAC

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB MOISSAGAIS
BP 12
82201 MOISSAC CEDEX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO185** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Moto cross National**» se déroulant **du 10/06/2018 à 8h30 au 10/06/2018 à 19h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 24/01/2018

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 87 71 20 - 09 70 82 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622Z - orias 10061181
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Tokio Marine Kiln
24/1/18